

PROGRAMME DE FORMATION : SENSIBILISATION A L'ACCUEIL DES PUBLICS HANDICAPES DES PERSONNELS FACE PUBLIC

Les 12 et 13 mars 2009

INTERVENANTS

Madame Nadine Dutier, ergothérapeute, spécialiste de la déficience visuelle A.P.A.M. :
Association pour les Personnes Aveugles ou Malvoyantes

Monsieur Renaud Mazellier, Administrateur du B.U.C.O.D.E.S. Bureau de coordination
des associations de devenus sourds et malentendants.

Madame Christelle Moulié Responsable Service Vie Sociale UNAPEI (Union Nationale
des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés)

Madame Bénédicte Tenneson, Ergothérapeute en réadaptation, spécialiste de la déficience
motrice.

Connaissance du handicap : une demi journée

Exposés théoriques animés successivement par **Nadine Dutier, Renaud Mazellier,**
Benedicte Tenneson en fonction de leur compétence.

- Le processus de production du handicap
- Les notions de déficiences, incapacités, situation de handicap
- La compensation sous ses différentes formes
- Présentation des déficiences motrices, visuelles, auditives

Le handicap mental et ses conséquences dans la vie quotidienne : une demi journée

Exposé théorique animé par **Christelle Moulié**

- Des repères pour mieux comprendre cette déficience qui nous interroge
- Comportement adapté pour accueillir ce public
- Gérer les situations imprévues

Techniques d'accompagnement et de communication : une demi journée

Travaux menés en 3 ateliers animés chacun par un formateur. Chaque stagiaire participera à
deux ateliers de son choix :

- **Atelier 1 : Renaud Mazellier**

Présentation des principes d'élocution pour bien communiquer avec une personne déficiente
auditive. Exercices pratiques et mise en situation.

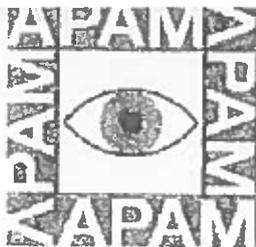
- **Atelier 2 : Bénédicte Tenneson**

Manipuler et pousser un fauteuil roulant, visiter un lieu culturel en fauteuil roulant : conseils
techniques et exercices pratiques.

- **Atelier 3 : Nadine Dutier**

Accompagner et guider une personne aveugle et malvoyante : les bases d'une technique
reconnue. Découvrir une œuvre par le toucher : quelques repères.

Évaluation de stage en grand groupe : une demi-journée



APAM Formation

3, rue Jacquier – 75014 PARIS

Tél. : 01 40 44 67 69 – Télécopie : 01 40 44 67 75

E-mail : formation.et.accessibilite@apam-paris.asso.fr

Site Internet : www.apam-paris.asso.fr

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

ENTRE Les associations :

- **APAM Formation** (*Association pour les Personnes Aveugles ou Malvoyantes*)
- **UNAPEI** (*Union Nationale des Associations de Parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis*)
- **BUCODES**
- **Bénédicte Tenneson représentée par Ad'mission**

Représentées par APAM Formation

N° SIRET : 775 688 849 00048

N° Code NAF : 9499Z

N° de déclaration d'activité : 11 7 50426375

ET le Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme
Hôtel Saint Aignan 71, rue du Temple 75003 Paris

Représenté par Laurence SIGAL

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre IX du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle dans le cadre de l'éducation permanente.

ARTICLE 1 OBJET DE LA CONVENTION :

En exécution de la présente convention l'organisme **APAM Formation** coordonnera sur le plan administratif les associations participant à l'action de formation suivante :

**SENSIBILISATION A L'ACCUEIL DES PUBLICS HANDICAPES
DES PERSONNELS FACE PUBLIC**

ARTICLE 2 NATURE ET CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION :

Type d'action de formation (au sens de l'article L. 900-2 du code du travail) :
Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

Association pour les personnes aveugles ou malvoyantes

UNAPEI - UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS, DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES ET DE LEURS AMIS

CS

ART 3 Nombre de participants

15 membres du personnel participent à cette formation

ARTICLE 4 DISPOSITIONS FINANCIERES :

En contre partie de cette action de formation le MAHJ s'acquittera, à réception de la facture émise par APAM Formation en fonction des données financières contractuelles par chèque bancaire à l'ordre d' APAM Formation d'une somme correspondant aux frais pédagogiques définis comme suit :

soit 2427,40 € TTC

ARTICLE 5 DUREE, DATES ET LIEUX :

La durée de cette session est de 3 demi-journées réparties de la façon suivante :

- Jeudi 12 mars 2009 9h - 12h 30 théorie
animée par Bénédicte Tenneson, Nadine Dutier et Renaud Mazelier
- Jeudi 12 mars 2009 13 h 30 - 17 h 00 le handicap mental
animé par Christelle Moulié
- Vendredi 13 mars 2009 9 h 00 - 12 h 30 - ateliers pratiques
animés par Bénédicte Tenneson, Nadine Dutier et Renaud Mazelier

LIEU : Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme
Hôtel Saint Aignan 71, rue du Temple 75003 Paris

ARTICLE 6 DIFFERENDS EVENTUELS :

Si une contestation ou un différend ne peut pas être réglé à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Paris en double exemplaire, le 18.2.09

Pour le MAHJ :
Cachet et signature



Madame Laurence SIGAL

Pour l'APAM Formation



Monsieur Philippe AYMOND
Directeur APAM Formation